

Pour M. Noix

Monsieur Lestat déclare s'abstenir.

Distribution des Prix

Le crédit de 350.000 Francs inscrit au B.P. 1955 sera réparti proportionnellement aux effectifs des groupes scolaires pour achat de livres de prix, sous déduction d'une somme de 25.000 Francs affectée aux Ecoles Maternelles pour l'achat de bonbons.

La mise au point de la cérémonie sera faite conjointement par les Commissions Scolaire et des Fêtes.

Il sera procédé à un appel d'offres pour l'acquisition des livres de Prix, la Commission Scolaire assistera à l'ouverture des plis.

Désignation d'un bibliothécaire

La Commission donne son accord à la nomination de M. Olson en qualité d'employé à la Bibliothèque Municipale. Il lui sera attribué à ce titre, ainsi que pour le Musée, une indemnité annuelle de 75.000 frs.

Dénomination des nouveaux groupes scolaires et du Musée

Il est décidé de donner au Groupe scolaire édifié sur les terrains de La Houe-Brossard le nom de Georges Fournier, en hommage à la personne et à l'œuvre de ce dernier.

Le groupe à édifier à l'angle des rues Frank Hémy et Henri Poincaré recevra le nom de Groupe Pasteur.

Le Conseil décide de donner aux écuries de Chelles, le nom de Musée et Fred Borno, en mémoire de Monsieur le Chanoine Borno, dont les collections léguées à la Ville ont permis l'installation de cette institution.

Reprise des classes d'Octobre 1955. Inscription préalable des élèves.

Sur l'avis conforme de la Commission Scolaire, le Conseil décide que les inscriptions des nouveaux élèves dans les écoles publiques de la Ville seront effectuées entre le 1^{er} et le 15 Juin 1955 en mairie, ainsi qu'il a été pratiqué l'an dernier avec de bons résultats.

Exposé des besoins scolaires

Monsieur Bompart rappelle au Conseil les projets en cours d'étude pour satisfaire aux besoins scolaires : collège technique, lycée d'Etat, stade, et donne lecture d'un rapport qu'il a établi sur ces questions, donnant des indications sur chacune d'elles et précisant qu'elles seront soumises aux Commissions compétentes et au Conseil Municipal pour décisions à intervenir.

Le Conseil est d'accord pour suivre la méthode de travail proposée par M. Bompart.

Allocations Scolaires "Loi Barange"

Monsieur Bompart, rend compte au Conseil des avis formés par les Commissions Scolaires pour l'année 1955 et envisageant de la